Envoyé en préfecture le 03/07/2017
03/07/2017

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** **Conseil municipal du 30 juin 2017**

1 Collèges électoraux - élection des sénateurs - désignation des délégués supplémentaires et délégués suppléants

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBADI	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FREMINE	Pouvoir à :	Mme M'BAYE-DIAO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Le conseil municipal est convoqué ce jour par décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 afin d'élire les délégués, délégués supplémentaires et suppléants, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 conformément à la circulaire NOR/INT/A/1717222C du Ministère de l'Intérieur.

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, soit **39 délégués** pour Creil.

Des délégués supplémentaires doivent en outre être désignés à raison de un par tranche entière de 800 habitants au-dessus de 30 000 habitants. Les tranches non complètes de 800 habitants ne sont pas prises en compte pour la détermination du nombre de délégués supplémentaires. La population municipale de Creil étant de 34 922 habitants, **6 délégués supplémentaires** seront à désigner sur une même liste parmi les électeurs de la commune.

Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs, en cas de refus, de décès de perte des droits. Soit 3 suppléants pour les 5 premiers titulaires (délégués titulaires et délégués supplémentaires et un suppléant de plus par tranche de 5 titulaires), soit **11 délégués suppléants** seront à désigner sur une même liste parmi les électeurs de la commune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
[redacted]03/07/2017
[redacted]
[redacted]3-20170630-[redacted]0703001-DE

maintenant !

Selon le calcul du quotient électoral (39 membres / 6 sièges à pourvoir = 7) pour l'élection des délégués supplémentaires, la répartition du nombre de postes est définit comme suit :

- « Creil, une ambition partagée » : **4 sièges** ;
- « Génération Creil » : **1 siège** ;
- « Ensemble défendons une certaine idée de Creil » : **1 siège**.

❖ Pour les délégués supplémentaires, les candidats proposés, parmi la liste électorale sont :

❖ **Sur la liste du groupe « Creil, une ambition partagée » :**
- LUCAS Johann
- DIALLO Bineta
- KHOULA Amar
- MARCELY Biserka

❖ **Sur la liste du groupe « Génération Creil » :**
- BUGDAY Pasa

❖ **Sur la liste du groupe « Ensemble défendons une certaine idée de Creil » :**
- TESNIERE Christine

Selon le calcul du quotient électoral (39 membres / 11 sièges à pourvoir = 4) pour l'élection des délégués suppléants, la répartition du nombre de postes est définit comme suit :

- « Creil, une ambition partagée » : **7 sièges** ;
- « Génération Creil » : **2 sièges** ;
- « Ensemble défendons une certaine idée de Creil » : **2 sièges**.

❖ Pour les délégués suppléants, les candidats proposés parmi la liste électorale sont :

❖ **Sur la liste du groupe « Creil, une ambition partagée » :**
- AIT MESSAOUD Mohamed
- BOITEL Rolande
- BOUBEKEUR Mohamed
- BAYEUX Françoise
- BOUCHEKHAL Salah
- AITANE Naïma
- CESBRON Paul

❖ **Sur la liste du groupe « Génération Creil » :**
- FEVRIER Anne-Marie
- FAID Abdelouahab

❖ **Sur la liste du groupe « Ensemble défendons une certaine idée de Creil » :**
- QUENEUTTE COMBES Agnes
- BERNARD Jean-Pierre

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, doit remettre son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
[redacted]03/07/2017
[redacted]7
[redacted]3-20170630-[redacted]70703001-DE

maintenant !

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,
Vu le code électoral,
Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire NOR/INT/A/1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
Vu la liste des délégués supplémentaires et des délégués suppléants,
Vu le procès verbal de l'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants,
Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 30/06/17 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,
Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39 (trente-neuf)**
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0 (zéro)**
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **39 (trente-neuf)**
- bulletins blancs ou nuls : **0 (zéro)**
- suffrages exprimés : **39 (trente-neuf)**

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : Sont délégués de droit :

- **Sur la liste du groupe « Creil, une ambition partagée » :**
- VILLEMAIN Jean-Claude
- CAPON Nicole
- CABARET Jean-Claude
- LEMAIRE Cédric
- BOUADDI Hassan
- GUENDOUZE Aïcha
- CARLIER Danièle
- JAJAN Méral
- BELMHAND Brahim
- FOURRIER-CESBRON Yvette
- LAMBRE Fabienne
- ABBADI El Hassan
- N'DIAYE Babacar
- DUHIN Mariline
- MONTES Eric
- ASSAMTI Mohamed
- MEHADJI Hafida
- MOUSSATEN Najat
- LEHNER Sophie
- AKABLI Adnane
- BOUKHACHBA Karim
- MARTIN Fabrice
- FAZAL Loubina
- BARBETTE Marine
- DEME Abdoulaye
- LELONG Florent
- SAVAS Yesim

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
3/07/2017
-20170630-...0703001-DE

maintenant !

- ATAKAYA Nuh

❖ **Sur la liste du groupe « Génération Creil » :**
- FREMINE Max
- SOKOLONSKI Danielle
- MAUPIN Isabelle
- BOULHAMANE Hicham
- RIFI SAIDI Abdelaziz
- DIAO-M'BAYE Maïmouna

❖ **Sur la liste du groupe « Ensemble défendons une certaine idée de Creil » :**
- NATANSON Serge
- LAMOUREUX Eric
- DUCHATELLE Sylvie
- FACCHINI Gérald
- SERTAIN Michaël

Article 2 : Sont élus pour l'élection des délégués supplémentaires :
- LUCAS Johann
- DIALLO Bineta
- KHOULA Amar
- MARCELY Biserka
- BUGDAY Pasa
- TESNIERE Christine

Article 3 : Sont élus pour l'élection des délégués suppléants :
- AIT MESSAOUD Mohamed
- BOITEL Rolande
- BOUBEKEUR Mohamed
- BAYEUX Françoise
- BOUCHEKHAL Salah
- AITANE Naïma
- CESBRON Paul
- FEVRIER Anne-Marie
- FAID Abdelouahab
- QUENEUTTE COMBES Agnes
- BERNARD Jean-Pierre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 30 JUIN 2017

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17
et publication ou notification le 30/06/17
affiché le 30/06/17
CREIL, le 30/06/2017

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

C'est maintenant !
www.creil.fr
LA VILLE CREIL
OISE PICARDIE